



COMMUNE DE
Gibloux

Séance du Conseil général du 30 mars 2021

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Daniel Charrière Le Glèbe, demandant l'établissement d'un processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité (1^{er} décembre 2020)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 2020, M. Daniel Charrière a demandé que le Conseil communal établisse un processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Dans la mesure où cette proposition ne concerne qu'une question d'exécution, et que cette tâche est une tâche strictement de la compétence du Conseil communal, le Conseil général n'a pas voix au chapitre. Le Bureau estime qu'il s'agit en réalité d'une question ou d'une autre intervention.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de non recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny, le 11 mars 2021

Le Bureau du Conseil général

Texte de la proposition :

M. Daniel Charrière Le Glèbe

« Comme malgré divers courriers et interventions auprès du personnel des déchetteries et du conseiller communal en charge, la situation n'a pas évolué après plus de 12 mois... aussi, je désire porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général une proposition qui demande à la commune de mettre en conformité ses processus de traitement des déchets papiers avec les règles et loi liées à la protection de la personnalité, respectivement permettre à tout à chacun de pouvoir se débarrasser de ses papiers sans avoir à les étaler sous les yeux des autres usagers de la déchetterie.

En effet, comment se fait-il que, en allant apporter mes déchets à la déchetterie, je suis aujourd'hui en mesure de dire qu'il y a dans une famille de la région quelqu'un qui prend des médicaments contre le SIDA ? Et que j'arrive à dire quelle famille ? La réponse: parce que l'on oblige tout le monde à étaler sa vie privée dans la benne à papier.

On m'a répondu que l'on devait faire cela, car des gens cachent des chaussures ou des fers à repasser dans les cartons à papier. Ce n'est pas la bêtise de quelques individus qui dispense la commune de veiller au respect de ses obligations.

On m'a ensuite dit que je n'avais qu'à investir dans une déchiqueteuse ou aller apporter mes papiers à la SAIDEF. Est-ce que vous vous imaginez passer à la déchiqueteuse toutes vos factures ? Vos rappels ? Vos contrats de travail ou autre, vos lectures, vos rappels, poursuites, emballages de médicaments, déclarations d'impôts, etc. etc. ? Est-ce que vous vous imaginez aller systématiquement apporter tous ces papiers à la SAIDEF ? Est-ce que vous veillez à ce que vos parents ou autres aînés de la commune en fassent de même ?

Je pense que c'est à la commune d'adapter ses procédures, de demander éventuellement à d'autres communes comment elles pratiquent... afin de garantir un minimum de discrétion dans le traitement de ces déchets. »